



## ZONE DE DISTRIBUTION : PAYS\_GRENADOIS\_PAR\_ARTASSENX

### Conclusion sanitaire

2022

La présence de métolachlore ESA, métabolite non pertinent du S-Métolachlore (avis de l'ANSES du 30/09/2022) a été détectée, sans incidence sanitaire. Les valeurs mesurées sont inférieures à la valeur indicative de 0,9 microgramme/L introduite par la directive européenne du 16/12/2020, transcrite en droit français le 30/12/2022. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

### Indicateur global de qualité

**B**

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 18 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 257 substances différentes.

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE ARBOUS, FORAGE F2 L'ETANG (OU ARTASSENX II). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 1525 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « COM COM PAYS GRENAOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « COM COM PAYS GRENAOIS »

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

**A**

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **30 mg/L**  
Valeur maxi : **35 mg/L**

#### PESTICIDES

**B**

Dépassements ponctuels de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **7**  
Nombre de mesures : **272**  
Conformité : **57 %**  
Valeur maxi : **0,129 microgramme/L (esa metolachlore)**  
Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **22,8 °f**  
Valeur maxi : **24 °f**

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 19/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.